

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 29 JUIN 2005

L'AN DEUX MILLE CINQ , le 29 Juin à 19 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 Juin 2005, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers et sous la présidence de Monsieur DEL MONTE Maire Adjoint, pour le vote des deux comptes administratifs, le Maire s'étant retiré au moment du vote en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR Mme CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS,VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mme MATHIS MM. HAFIDI, KARMAN Mme LATOUR Adjoints au Maire, Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, MM. MONZAUGE, Mme BALU, M. ROS, Mmes PEJOUX, SANDT, BUISSON, AHMED M. ROZENBERG, Mme DELALAIN, MM. AUGY, DIB, RUER, Mmes KARMAN, GONZALEZ FRETUN MM. RICARD, ZOMER, Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. MONINO	Mme MATHIS	M. REGAZZI	M. DIB
Mme DUPUIS	M. FRANCOIS	M. BERTRAND	M. AUGY
M. RALITE	Mme GRARE	Mme BACHELET	Mme DELALAIN
M. GARNIER	Mme YONNET	M. AMOR	Mme GONZALEZ-FRETUN
Mme NARRITSENS	Mme CARON	Mme RATZEL	M. ROS

Absents : MM. PETROVIC, CAMPANA.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme BUISSON à la question n°123

Monsieur VINCENT, AUGY et RUER à partir de la question n° 131

M. MONZAUGE à la question 141

Excusée : Mme GUILIANOTTI

Secrétaire de séance : Mme MATHIS.

Question n° 118 **Rapporteur** **Pascal BEAUDET**

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 26 Mai 2005.

Approuve le Procès-Verbal de la séance du 26 Mai 2005.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre.

Examen du compte de gestion 2004 du Receveur Municipal - budget de la commune

Est approuvé le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2004, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de :	5 645 411,53 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de :	9 251 401,79 €
- soit un résultat de clôture de :	3 605 990,26 €

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2004 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

Approbation du compte administratif 2004 de la Commune

- donne acte de la présentation ci-après du compte administratif 2004
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

RECETTES DE L'EXERCICE :

- investissement	27 747 585,59
- fonctionnement	91 355 685,29

DEPENSES DE L'EXERCICE :

- investissement	29 094 769,86
- fonctionnement	85 889 288,59

RESULTATS DE L'EXERCICE :

- investissement	- 1 347 184,27
- fonctionnement	5 466 396,70

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES :

- investissement	- 4 298 227,26
- fonctionnement	3 785 005,09

RESULTAT DE CLOTURE :

- investissement	- 5 645 411,53
- fonctionnement	9 251 401,79

SOLDE DES RESTES A REALISER :

- investissement	- 1 073 979,02
------------------	----------------

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2004 : 2 532 011,24

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

Question n° 121 *Rapporteur* Jean Jacques KARMAN

Examen du compte de gestion 2004 du budget annexe de Revitalisation des Sites Industriels (R.S.I)

Est approuvé le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2004, arrêté comme suit:

Résultats de l'exercice antérieur

- section d'investissement	278 906,30
- section de fonctionnement	<u>175 429,50</u>
	454 335,80

Recettes

- investissement	1 122 664,91
- fonctionnement	<u>1 064 618,99</u>
	2 187 283,90

Dépenses

- investissement	1 054 620,51
- fonctionnement	<u>1 132 664,11</u>
	2 187 284,62

Excédent ou déficit

- investissement	346 950,70
- fonctionnement	<u>107 384,38</u>
	454 335,08

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 122 *Rapporteur* Jean Jacques KARMAN

Approbation du compte administratif 2004 du budget annexe de Revitalisation des Sites Industriels (R.S.I)

- donne acte de la présentation ci-après du compte administratif 2004,
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Résultats de l'exercice antérieur	
- section d'investissement	278 906,30
- section de fonctionnement	<u>175 429,50</u>
	454 335,80
Recettes	
- investissement	1 122 664,91
- fonctionnement	<u>1 064 618,99</u>
	2 187 283,90
Dépenses	
- investissement	1 054 620,51
- fonctionnement	<u>1 132 664,11</u>
	2 187 284,62
Excédent ou déficit	
- investissement	346 950,70
- fonctionnement	<u>107 384,38</u>
	454 335,08

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

Question n° 123 Rapporteur Jean Jacques KARMAN

Affectation du résultat 2004 du budget principal de la Commune

Considérant que le compte administratif 2004 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Opérations de l'exercice		Restes à réaliser		Résultat global
		Mandats émis	Titres émis	Mandats émis	Titres émis	
Investissement	-4 298 227,26	29 094 769,86	27 747 585,59	4 428 583,37	3 354 604,35	-6 719 390,55
Fonctionnement	3 785 005,09	85 889 288,59	91 355 685,29	0,00	0,00	9 251 401,79

Considérant que le résultat global d'investissement qui tient compte des restes à réaliser fait apparaître un déficit de 6 719 390,55 euros, il y a lieu d'affecter une partie du résultat de fonctionnement hors restes à réaliser en investissement pour couvrir ce déficit,

Décide que le solde créditeur du compte de résultat sera affecté en partie au crédit du compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour une somme de 6 719 390,55 euros

Décide que l'autre partie du solde créditeur du compte de résultat s'élevant à la somme de 2 532 011,24 euros sera conservé en report à nouveau de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté"

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

Question n° 124 Rapporteur Jean Jacques KARMAN

Affectation du résultat du compte administratif 2004 du budget annexe de Revitalisations des Sites Industriels (R.S.I)

Considérant que le Compte Administratif 2004 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Opérations de l'exercice		Restes à réaliser		Résultat global
		Mandats émis	Titres émis	Mandats émis	Titres émis	
Investissement	278 906,30	1 054 620,51	1 122 268,29			346 950,70
Fonctionnement	175 429,50	1 132 664,11	1 064 618,99			107 384,38

Décide de conserver dans sa totalité le résultat de fonctionnement soit 107 384,38 Euros au crédit du compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus,

Question n° 125 Rapporteur Jean Jacques KARMAN

Clôture du budget annexe de Revitalisation des Sites Industriels (R.S.I)

Le budget annexe de Revitalisation de Sites Industriels (R.S.I) est clôturé.

Les résultats du compte administratif 2004 du budget annexe du R.S.I seront repris au budget supplémentaire 2005 de la Commune.

Question n° 126 Rapporteur Jean Jacques KARMAN

Approbation du budget supplémentaire 2005

Est approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2005, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	19 991 484,48	19 991 484,48
Fonctionnement	3 525 848,38	3 525 848,38

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

Question n° 127 Rapporteur Jean Jacques KARMAN

Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France - rapport d'utilisation du FSRIF 2004

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France, d'un montant de 2 573 582 euros.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

Dotation de solidarité urbaine - rapport d'utilisation de la D.S.U. 2004

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine durant l'exercice 2004, d'un montant de 2 169 505 euros.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA D.S.U. 2004

Département :
SEINE-SAINT-DENIS

Commune de : AUBERVILLIERS

Montant de la D.S.U. :

2 169 505,00

2	3	4	5	6	7	8
Actions de développement social urbain mises en oeuvre	Localisation	D.S.U.	Budget communal	Autres ressources	Montant global	part relative de la D.S.U.
Fonctionnement	Ensemble	50 092	220 267	59 422	329 782	15,19%
Démocratie participative	Ensemble	67 094	295 029	80 007	442 130	15,18%
Fonctionnement	Ensemble	97 068	426 829	115 147	639 044	15,19%
Accueil et loisirs	Centre Ville	16 917	74 386	20 067	111 370	15,19%
Fonctionnement	Ensemble	130 505	573 857	531 397	1 235 759	10,56%
Accord CGLS	Ensemble	143 951	632 981	170 762	947 694	15,19%
Entretien Quartier	Emile Dubois GPV	22 784	100 188	27 028	150 000	15,19%
Activités Jeunesse, Festival des Musiques	Ensemble	192 357	845 834	228 184	1 266 375	15,19%
Fonctionnement	Ensemble	970 398	4 267 045	1 579 765	6 817 207	14,23%
Travaux	Firmin Gémier Sadi Carnot	36 524	160 606	43 327	240 457	15,19%
Travaux	Ensemble	14 187	62 382	16 829	93 397	15,19%
Travaux	ZUS	10 551	46 394	12 516	69 461	15,19%
Travaux	ZUS	51 343	225 764	60 905	338 012	15,19%
Travaux	Ensemble	169 721	746 299	201 332	1 117 352	15,19%
Travaux	Robespierre/Cochenenec/Péri	19 716	86 697	23 388	129 801	15,19%
Travaux	Centre Ville	16 401	72 119	19 456	107 976	15,19%
	Paul Bert	11 843	52 078	51 157	115 079	10,29%
Travaux	Centre Ville	39 283	172 735	46 599	258 617	15,19%
Travaux	Robespierre/Cochenenec/Péri	7 977	35 078	9 463	52 518	15,19%
Travaux	Paul Bert	80 084	352 145	94 999	527 228	15,19%
Travaux	Ensemble	20 710	91 064	24 567	136 341	15,19%
TOTAL		2 169 505	9 539 775	3 416 319	15 125 600	14,34%

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

Question n° 129

Rapporteur Jean-Jacques KARMAN

Avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des immobilisations à Plaine Commune

Autorise le Maire à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des immobilisations à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN , BACHELET et les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre

Question n° 130

Rapporteur Jean-Jacques KARMAN

Avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des immobilisations relatives à l'assainissement

Autorise le Maire à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des immobilisations relatives à l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN , BACHELET et les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre

Question n° 131

Rapporteur M. MONINO

Acquisition d'un autocar de 53 places pour le garage municipal - Approbation du marché.

Approuve le marché relatif à l'acquisition d'un car de 53 places. Conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames AHMED et SAULNIER s'étant abstenues

Question n° 132

Rapporteur M. DEL MONTE

Traitement et intervention sur des peintures au plomb dans les bâtiments communaux - année 2005 - Approbation du projet de marché à bons de commandes et autorisation de signature.

Approuve le marché de type à bons de commande relatif à l'opération citée en objet, dont les seuils TTC sont les suivants : minimum : 200 000 €

Maximum : 600 000 €

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise CARMINE.

A l'unanimité

Question n° 133

Rapporteur

M. G. DEL MONTE

**Reconstruction de la piste d'athlétisme et des airs de concours du stade Auguste Delaune -
Approbation du marché et autorisation de signature.**

Approuve le marché de travaux relatif à l'opération citée en objet.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec le groupement conjoint SERPEV – ENVIROSPORT (dont la société SERPEV est le mandataire), pour un montant de 375 541.61 € TTC.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN , BACHELET, Messieurs AUGY et BERTRAND s'étant abstenus.

Question n° 134

Rapporteur

M. G. DEL MONTE

**Création d'une école de 5 classes dans le quartier Maladrerie-Emile Dubois - Approbation du projet
demande et autorisation de sa signature**

Approuve le marché de travaux cité en objet ainsi alloti :

Lot n° 1 : « (V.R.D , espaces extérieurs) » marché infructueux.

Lot n° 2 : construction d'un bâtiment industrialisé sur dalle.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché pour le lot n° 2 avec l'entreprise COPREBAT « construction d'un bâtiment industrialisé sur dalle » pour un montant de 1 158 912.04 € TTC .

A l'unanimité,

Question n° 135

Rapporteur

M. DEL MONTE

**Fourniture de matériel et outillage divers pour le service entretien du patrimoine années 2005-2006 -
approbation du projet de marché.**

Approuve le projet de marché (cité en objet) de type à bons de commande, passé pour un an renouvelable une fois au maximum et comportant les seuils annuels suivants :

Seuil minimum : 20 000 € TTC seuil maximum : 80 000€ TTC

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN , BACHELET, Messieurs AUGY et BERTRAND s'étant abstenus.

Question n° 136 **Rapporteur** **M. DEL MONTE**

Maintenance et dépannage des groupes "froid dans les différents bâtiments communaux" années 2005-2006-2007.

Approuve le projet de marché cité en objet de types à bons de commande, passé pour un an renouvelable deux années au maximum et comportant les seuils annuels suivants :

Minimum : 15 000 € TTC Maximum : 50 000 €TTC

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY, BERTRAND se sont abstenus.

Question n° 137 **Rapporteur** **G. DEL MONTE**

Travaux à caractère d'urgence de mise en sécurité et de fermeture provisoire des locaux.

Approuve le projet de marché cité en objet de types à bons de commande, passé pour un an renouvelable une année au maximum et comportant les seuils annuels suivants :

Minimum : 20 000 € TTC Maximum : 70 000 €TTC

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND se sont abstenus.

Question n° 138 **Rapporteur** **Gérard DEL MONTE**

Bâtiments préfabriqués provisoires à la Maternelle P. Brossolette - Demande de Permis de Construire

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire à titre précaire inhérente à l'opération citée en objet.

A l'unanimité,

Question n° 139 **Rapporteur** **Gérard DEL MONTE**

Convention d'équilibre habitat/activités 2005-2009 à passer avec l'Etat sur l'ensemble du territoire communautaire et pour chaque territoire de la ville.

Approuve la convention .

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'équilibre habitat-activités pour la période 2005-2009 et toutes les pièces y afférentes pour le territoire communal.

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND se sont abstenus, le groupe « Union pour un Mouvement Populaire ayant voté contre .

Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.

Confirme la proposition de mise à disposition d'une partie du terrain situé 52, rue de Saint-Denis, appartenant à la commune pour l'accueil des gens du voyage.

Confirme son souhait de confier à la communauté d'agglomération « Plaine Commune » la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que sa gestion.

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND se sont abstenus, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» se sont abstenus.

Question n° 141 Rapporteur GRARE Laurence

Marché de fournitures de consommables pour le centre dentaire du centre municipal de santé - Année 2005.

Approuve le marché (cité en objet) de type à bons de commande passé pour l'année 2005 et comportant l'allotissement et les seuils suivants :

Lot n° 1 (amalgames) mini 3 500 € (T.T.C.) – maxi 6900 € (T.T.C.)

Lot n° 2 (anesthésie) mini 2 200 € (T.T.C.) – maxi 6 500 € (T.T.C.)

Lot n° 3 (ciments) mini 1 300 € (T.T.C.) – maxi 3 900 € (T.T.C.)

Lot n° 4 (composites) mini 4 500 € (T.T.C.) – maxi 13 300 € (T.T.C.)

Lot n° 5 (blouses pour cabinets dentaires) mini 500 € (T.T.C.) – maxi 1 500 € (T.T.C.)

Lot n° 6 (empreintes) mini 1 200 € (T.T.C.) – maxi 2 2300 € (T.T.C.)

Lot n° 7 (endodontie) mini 3 200 € (T.T.C.) – maxi 9 300 € (T.T.C.)

Lot n° 8 (frais dentaires) mini 1 100 € (T.T.C.) – maxi 4 400 € (T.T.C.)

Lot n° 9 (hygiène et stérilisation) mini 5 800 € (T.T.C.) – maxi 17 300 € (T.T.C.)

Lot n° 10 (matériaux pour confection de prothèses au fauteuil) mini 1 600 € (T.T.C.) – maxi 3 200 € (T.T.C.)

Lot n° 11 (matériaux pour confection de prothèses au laboratoire) mini 5 300 € (T.T.C.) – maxi 10 600 € (T.T.C.)

Lot n° 12 (radiologie dentaire) mini 1 400 € (T.T.C.) – maxi 4 200 € (T.T.C.)

Lot n° 13 (spécialités médicamenteuses) mini 2 500 € (T.T.C.) – maxi 5 000 € (T.T.C.)

Lot n° 14 (usage unique) mini 7 200 € (T.T.C.) – maxi 14 300 € (T.T.C.)

Lot n° 15 (divers) mini 730 € (T.T.C.) – maxi 2 200 € (T.T.C.)

Lot n° 16 (orthodontie) 15 000 € (T.T.C.) – maxi 45 000 € (T.T.C.)

A l'unanimité

Question n° 142 **Rapporteur** **GRARE Laurence**

Autorisation d'instruire une demande d'extension de la capacité du service de Soins Infirmiers à Domicile pour la prise en charge de personnes handicapées de moins de 60 ans auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Autorise le centre municipal de santé à instruire une demande d'extension de la capacité du service de soins infirmiers à domicile pour la prise en charge de personnes handicapées de moins de soixante ans auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

A l'unanimité

Question n° 143 **Rapporteur** **Laurence GRARE**

Avenant n°1 à la convention de coopération Locale entre l'Agence Nationale pour l'Emploi et la Ville d'Aubervilliers.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le présent avenant à la convention passée avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.

A l'unanimité

Question n° 144 **Rapporteur** **Mériem DERKAOUI**

Déclaration de l'intérêt communautaire du futur centre nautique d'Aubervilliers (application de la loi "responsabilités et libertés locales" du 13 Août 2004)

Souhaite que le centre nautique d'Aubervilliers que la communauté d'agglomération « Plaine Commune » aura à réaliser quelle que soit la décision du comité international olympique du 6 juillet 2005 soit déclaré d'intérêt communautaire.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 145 **Rapporteur** **Mériem DERKAOUI**

Avenant n°2 à la convention adoptée lors du Conseil Municipal du 15 Décembre 2004 entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association Sportive pour la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA), pour l'année 2005, pour un complément de subvention.

Approuve les termes de l'avenant n°2 passé avec l'ASJA et autorise le Maire à le signer.

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND, le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » se sont abstenus.

Question n° 146 **Rapporteur** **Madame YONNET**

77 à 83 rue Léopold Réchossière cadastré AP N° 191, 25, 30 et 29 : cession d'un bien en totalité au profit de la Société D.S.M. ou tout substitué

Décide de céder à la Société D.S.M. le bien en totalité situé 77 à 83 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers, cadastré AP N° 191, 25, 30 et 29 pour une superficie de 2.100 m².

Le prix de cession est fixé à 450.000 €uros, valeur occupée.

Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND, le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » se sont abstenus.

Question n° 147 **Rapporteur** Evelyne YONNET

ZAC Emile Dubois. Extinction du traité de cour commune sur les parcelles AL 98 et AL 99 situées 225 et 227 Avenue Jean Jaurès à Aubervilliers.

Accepte l'extinction du traité de cour commune signé le 4 octobre 1954

Autorise le Maire à signer l'acte qui en résultera

A l'unanimité

Question n° 148 **Rapporteur** M. PLEE

Marché pour la fourniture de denrées alimentaires, 2005 à 2007. Avenant n°1 au lot n°9 pains et viennoiseries.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché, cité en objet transférant le marché relatif au lot concerné de la société SEBA à la société FRANCE PAIN qui se substitue dans tous les droits et obligations contractuels de la société SEBA.

A l'unanimité

Question n° 149 **Rapporteur** M. PLEE

Personnel Communal : Mission des Travailleurs Handicapés : Renouvellement du contrat de M. DI GIORGIO passé à compter du 1er Juillet 2002, engagé en qualité de Chargé de Mission affecté à la Direction de la Mission des Travailleurs Handicapés.

Autorise le Maire à proroger à compter du 1^{er} Juillet 2005 pour une nouvelle période de trois ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, le contrat passé à compter du 1^{er} Juillet 2002 avec Monsieur DI GIORGIO Serge, engagé en qualité de Chargé de Mission affecté à la Direction de la Mission des Travailleurs Handicapés.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant : - Attaché.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 10^{ème} échelon du grade d'Attaché territorial à savoir, l'indice brut 703, indice majoré 583 à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emploi.

AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1^{er} Juillet 2005 avec ladite personne tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND se sont abstenus.

Personnel Communal : Mission des travailleurs handicapés : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er juillet 2005 avec Madame BOURGEOIS Yveline, engagée en qualité de chargée de mission affectée à la mission des travailleurs handicapés.

Autorise le Maire à signer tel qu'il est annexé à la présente délibération le contrat passé à compter du 1^{er} Juillet 2005, avec Madame BOURGEOIS Yveline, engagée en qualité de Chargée de Mission faisant fonction de Conseiller Technique à l'Insertion, affectée à la Mission des Travailleurs Handicapés.

Les missions afférentes à ce poste sont :

- l'accueil, l'information, l'orientation d'une population handicapée Jeunes et Adultes,
- la gestion simultanée,
 - . de l'orientation : formation, remise à niveau,
 - . de la remise au travail : gérer les offres d'emplois, prospecter les employeurs,
- la mise en relation avec les différents partenaires administratifs, sociaux, médicaux,
- le travail sur le maintien dans l'emploi :
 - . éclairer sur les contrats et conditions de travail
 - . mener avec les personnes les démarches de contentieux
 - . aider aux actions juridiques
 - . intervenir auprès des employeurs,
- la participation au plan départemental d'insertion, à la Commission Handicapés,
- les contacts pour le suivi des personnes et contrôle de l'évolution des formations avec les centres de reclassement professionnel et de formation,
- la mise à jour hebdomadaire des situations pour le suivi
- l'animation dans le cadre du P.L.I.E.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant : - Attaché.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'Attaché territorial à savoir, l'indice brut 588, indice majoré 495 à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emploi.

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND se sont abstenus.

Personnel Communal : Petite enfance : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er août 2005 avec Madame DRETZOLIS Emmanuelle engagée en qualité de psychologue de classe normale.

Autorise le Maire à passer un contrat à compter du 1^{er} Août 2005 pour une période de trois ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, avec Madame DRETZOLIS Emmanuelle, engagée en qualité de Psychologue de Classe Normale, affectée au Service Petite Enfance.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 4^{ème} échelon du grade de Psychologue de Classe Normale, à savoir, l'indice brut 480, indice majoré 415, à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emploi.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé avec ladite personne tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND se sont abstenus.

Question n° 152 **Rapporteur** **Eric PLEE**

Création d'un site cinéraire au cimetière communal.

Autorise Monsieur le Maire à la création d'un site cinéraire dans l'enceinte du cimetière communal.

A l'unanimité

Question n° 153 **Rapporteur** **Patricia LATOUR**

Signature des conventions entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville d'Aubervilliers, et entre la Ville d'Aubervilliers et l'Education Nationale.

Décide pour l'année scolaire 2005-2006 de passer deux conventions pour la réception puis le versement d'une subvention de financement des "Clubs Coup de Pouce".

Autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention avec la **Caisse** d'Allocations Familiales,
- la convention avec l'Education Nationale.

A l'unanimité

Question n° 154 **Rapporteur** **Jacques SALVATOR**

Vœu sur le gel des crédits de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Adopte le vœu concernant le gel des crédits de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.